

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 15 Janvier 2026

Date de la convocation :
06/01/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **19**

Nombre de membres
Présents : 11

Absent ayant donné pouvoir : 4

Absent excusé : 9

Absent non excusé : 0

Nombre de votants : 15

Quorum : **10**

Le 15 janvier 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de St Georges les Bains s'est réuni, en la Maison Communale, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Mme Geneviève PEYRARD, Maire.

Etaient présents : Mme Geneviève PEYRARD, Mme Lise ALIBERT, M. Patrice LYONNAIS, M. Georges ANTERION, M. Olivier BEYRON, M. Eric DREVETON, Mme Cécile TABARIN, Mme Barbara DEMAS, Monsieur Florent CLERGET, M. Bernard BERGER, Mme Sandrine LALLEMAND

Représentés par pouvoir :

Mme Clémence MATHIEU à M. Florent CLERGET

M. Olivier MONTIEL à M. Patrice LYONNAIS

Mme Céline SANIEL à Mme Lise ALIBERT

Mme Sandrine ROCH à M. Bernard BERGER

Absents excusés :

Absents non excusés : Mme Noémie MONTAGNON, M. Sébastien SICOIT, Monsieur Thibault GINOUX

Madame la Maire constate que le quorum est atteint conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, elle **déclare la séance ouverte**.

Nomination d'un **secrétaire de séance** : Lise ALIBERT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Demande si remarque sur le procès-verbal de la séance précédente en date du 4 Décembre 2025. transmis aux membres du conseil le 6 janvier 2026. Monsieur BERGER remarque une erreur sur la retranscription de votes. La modification va être apportée sur le procès-verbal
L'ordre du jour du 4 décembre 2025 est approuvé

Ordre du jour

- 1) **DOMAINE** – Usage du droit de préemption en vue d'acquisitions par la Commune
- 2) **DOMAINE** – Acquisitions foncières – Chemin de Lacroix

Délibérations

Point 1 - ► DOMAINE – Usage du droit de préemption en vue d'acquisitions par la Commune

Madame le Maire explique que suite au dépôt d'une DIA, le 18 novembre 2025, par un administré, l'usage du Droit de préemption pour les parcelles concernées seraient proposée aux membres du Conseil Municipal.

La DIA ayant été retiré par le demandeur, il n'y a plus lieu de proposer aux membres du Conseil Municipal l'usage du droit de préemption.

Discussions :

| |
|--|
| |
|--|

Point 2 - DE-2026-001 ► DOMAINE – Acquisitions foncières – Chemin de Lacroix

Madame la Maire rappelle la délibération DE-2025-026 concernant les acquisitions foncières chemin de Lacroix dans laquelle le Conseil Municipal :

Approuve les acquisitions des parcelles suivantes :

- Section AB n°322 (division en cours) pour 5m²
- Partie à détacher de la parcelle cadastrée section AB n°143 (division en cours) pour 82m²
- Partie à détacher de la parcelle cadastrée section AB n°139 (division en cours) pour 174m²
- Partie à détacher de la parcelle AB n°132 (division en cours) pour 42m²
- Partie à détacher de la parcelle AB n°168 (division en cours) pour 312m²

Approuve l'acquisition des parcelles sus-indiquées moyennant le prix d'UN EURO (1,00 €) pour chacune d'elles

Cependant l'avis aux Domaines, demandée le 19 décembre 2025, fixe le prix de la valeur vénale de ces biens à **30€ (trente euros)/m²**, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10% en plus et en moins.

Le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et deux abstentions,

- De modifier le prix d'acquisition de ces parcelles et de le fixer à 30€ (trente euros)/m²
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents et actes afférents aux décisions prises dans cette délibérations

| | | |
|--------------------------------|--|------|
| Délibération : | Adoptée à l'unanimité Adoptée à la majorité | Noms |
| Pour : | 13 | |
| Contre : | 2 | |
| Abstention : | | |
| Ne prennent pas part au vote : | | |

Discussions :

| |
|--|
| |
|--|

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délibération n° 2020-012 du 28 mai 2020, relative à la délégation du conseil municipal accordée au maire

Article L.2122-23 du CGCT,
Période du 14 Octobre 4 décembre 2025

| Décisions n° | Date | Objet |
|--------------|------|-------|
| NEANT | | |

L'ordre du jour étant épuisé, points n°1 à 2, la séance est levée à 18heures 38minutes,

Le 15 Janvier 2026.

Délibération n°2026-001

Le procès-verbal est signé à la prochaine séance